

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 mai 2026**

**Nombre de Conseillers :**

**En exercice : 36**

**Quorum : 19**

**Présents : 31**

**Représenté : 1**

**Absents : 5**

L'an deux mille vingt-six, le 26 mai et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 20 mai 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Renaud DUMAY, Président

Étaient présents : Mme Virginie ASPLET, M. Laurent AUBERTIN, Mme Nathalie BEAUDET, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Jean-Pierre CHAMPION, M. Olivier CHATELAIN, M. Romain COTTEY, Mme Caroline CREMILLIEU, Mme Marie-France CURTIL, Mme Christine DESCOURS, Mme Corinne DUDU, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, M. Gaëtan FAUVAIN, M. Jean-Charles GALLO, M. Jérémy GONIN, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Michelle JAMBON, M. Richard LABALME, M. Gilles LATTARD, M. Jean-Michel LUX, M. Dominique MARTIN, M. Lucien MOLINES, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Alain REIGNIER, M. Didier RUTSCHI, M. Denis SAUJOT, Mme Delphine TRONCI, Mme Anne TURREL, M. Thomas VANNIER,

Étaient absents : Mme Elise AUCLAIR, Mme Pauline BEGUET, M. Christian BEGUET, M. Paul FERRÉ (a donné pouvoir à Mme Anne TURREL), M. René SUAREZ,

Secrétaire de séance : Lucien MOLINES

**N°2026/05/26/09 – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET Parc Actival Tranche 2020**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 1612-12, L. 2121-14 et L. 2121-31, Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, le bilan et le compte de résultat synthétiques et les taux des contributions et produits afférents, Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable,

Considérant que Monsieur Renaud DUMAY, président élu le 31 mars 2026, n'était pas le président en fonction lors de l'exercice 2025 faisant l'objet de l'approbation des comptes, il peut présider la séance et participer au vote,

Vu la présentation des comptes,

Après avis favorable de la commission Finances du 18 mai 2026,

**Le Conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du Budget Parc Actival Tranche 2020** présenté et résumé comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Affectation du résultat N-1 pour mémoire						
Opérations réalisées sur l'exercice	341 530.03	638 388.92	642 786.50	624 334.54	984 316.53	1 262 723.46
<b>Résultats de l'exercice</b>		<b>296 858.89</b>	<b>18 451.96</b>			<b>278 406.93</b>
Résultats reportés N-1	638 388.92			158 485.61	479 903.31	

<b>Résultats de clôture</b>	<b>341 530.03</b>			<b>140 033.65</b>	<b>201 496.38</b>	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	979 918.95	638 388 92	642 786.50	782 820.15	1 622 705.45	1 421 209.07
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>341 530.03</b>			<b>140 033.65</b>	<b>201 496.38</b>	

**DONNE** pouvoir à M. le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 26 mai 2026

Le Président,  
Renaud DUMAY

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le  
De la publication sur le site internet le  
Le Président,  
Renaud DUMAY